

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. n.c. Poste, 24 fr. n.c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette de l'armée et de la marine, journal officiel anglais, constate que le cabinet britannique est décidé à opérer d'importantes réductions dans le personnel des troupes de terre et de mer. Ce projet doit être en effet sérieux, puisque la feuille de Londres croit devoir rassurer les officiers des régiments de l'armée, en leur annonçant qu'ils ne cesseront pas pour cela de toucher la solde entière.

Nous avons démenti hier la nouvelle que le pape eût résolu d'abord d'envoyer ses passeports à M. de Meyendorff, puisque, se ravissant, il se fût borné à déclarer que le ministre russe ne serait pas reçu au Vatican à l'occasion des fêtes de Noël.

La vérité, c'est que M. de Meyendorff, atteint d'une maladie qui met ses jours en danger, est parti pour Florence, où il espère trouver quelque soulagement à son mal, et que, par suite, il ne pourra pas se présenter au Vatican dimanche prochain.

Des journaux d'Italie ont annoncé qu'une brigade française devait quitter prochainement Rome. Nous croyons savoir que cette nouvelle est sans fondement.

La province de Kief a envoyé une députation à l'empereur de Russie pour le prier d'en user à son égard avec plus de clémence.

Cette députation se composait du prince Antoine Lubominski, de MM. César Ponia-

towski, Howrat et Jaroscinsky, maréchal de la noblesse.

On nous écrit de Saint-Petersbourg que le czar n'a pas jugé à propos de lui accorder une audience.

La dépêche Havas annonçant que le taïcoun se serait obligé par traité à payer 18 millions ou à ouvrir un port, a mal rendu, nous assure-t-on, le texte de la nouvelle qui lui a été transmise du Japon. Le traité, d'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, porterait que le taïcoun a accordé les 18 millions d'indemnité et un port pour le commerce européen, ce qui serait bien différent.

Des nouvelles de New-York portant la date du 17 ont annoncé que Sherman s'était emparé de Savannah et avait fait 1,100 prisonniers. Le général Thomas aurait aussi battu Hood et l'aurait chassé de toutes ses positions fortifiées.

Une dépêche de Londres contredit ces bruits comme ne reposant que sur l'autorité du journal de Baltimore; elle ajoute qu'à New-York on ne croyait pas qu'ils eussent un fondement quelconque.

On écrit de Rome, le 24 décembre, à l'Union de l'Ouest :

On pressentait, à Rome, depuis quelque temps, que le Saint-Père ne tarderait pas à prendre la parole, et, lorsqu'on a appris l'ajournement du consistoire, le bruit s'est répandu soudain qu'une Encyclique allait paraître. Bien que ce document fût préparé, le Pape en a différé, pendant plusieurs jours,

l'expédition : Sa Sainteté n'a pris de résolution que le 8 décembre, en célébrant la messe. Vous aurez sans doute remarqué que la date porte ces mots : *l'an X de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.*

Il y a loin du pressentiment à la certitude. En lisant dans le *Giornale di Roma* du 21 le texte latin de l'Encyclique, Rome a éprouvé l'émotion que cause toujours la voix du Chef de l'Eglise. Le corps diplomatique, qui cherchait depuis plusieurs jours à pénétrer le secret, s'est montré décontenancé.

Aussitôt après avoir reçu le texte de l'Encyclique et après s'en être fait donner une idée, notre ambassadeur, M. de Sartiges, s'est rendu chez le cardinal Antonelli et s'est plaint à Son Eminence de l'ignorance dans laquelle le corps diplomatique et notamment le représentant de la France avaient été laissés au sujet de l'Encyclique... Le cardinal s'est borné à répondre poliment mais froidement que les gouvernements ne se croyant pas tenus à avertir le Saint-Siège de leurs actes, même des actes qui le concernent tout particulièrement, le Saint-Siège ne se regardait pas comme astreint à prévenir les gouvernements avant d'adresser une Encyclique à l'épiscopat, surtout une Encyclique traitant de matières non politiques.

Comme M. de Sartiges, visiblement déconcerté, exprimait la crainte que l'Encyclique n'entrât pas en France, le secrétaire d'Etat s'est empressé de lui donner l'assurance que le Pape n'avait ordonné la publication du document à Rome qu'à la nouvelle de son arrivée à destination en France, en Espagne, en Suisse, en Belgique, etc.

Vous pouvez vous figurer l'embarras de l'ambassadeur. La conversation en est restée là. Le lendemain, l'*Osservatore romano* a publié la traduction italienne de l'Encyclique, et je viens de lire, enfin, dans la correspondance de Rome de ce soir, le texte et la traduction française du document.

Je crois pouvoir vous dire, continue le même correspondant, que si le Saint-Père a promis de préconiser M. Ramadié, il est fermement décidé à plus de sévérité pour M. Guelette.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Il y a peu, très-peu de nouvelles, sinon que les commentaires sur l'Encyclique vont leur train, et que le monde financier est anxieux de ce qui se décidera dans les conseils du gouvernement, relativement aux banques et aux bruits d'emprunt que l'on ne parvient pas à étouffer.

Sur le premier point, on dit M. Fould très-irrité contre MM. Pereire, à cause de leur campagne contre la Banque de France, campagne qui pourrait jeter une grande perturbation dans le crédit public, si les idées de MM. Pereire obtenaient quelque succès.

Sur le second point, il règne une obscurité complète. On peut affirmer cependant que, sous une forme ou sous une autre, l'emprunt se fera, attendu qu'il est de nécessité que les travaux publics ne soient pas interrompus.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 27 décembre 1864.

Les enfants se frottent les mains de plaisir ;

FABLETTON.

17

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

Le curé revint avec l'argent et le mit dans la main du jeune homme qui hésitait encore.

— Allons, du courage ! reprit le curé, si c'est l'humiliation qui vous arrête, acceptez encore celle-là, buvez jusqu'à la lie, prenez le rôle de Lazare ; ah ! Lazare est dans le sein d'Abraham ! et le mauvais riche... malheureux Fouchard ! que Dieu ait pitié de lui !

Armand se leva.

— Si je ne vous revois pas, monsieur le curé.... dit-il d'une voix émue.

— Nous nous reverrons, cher monsieur Armand ; j'irai chez M. Dusseaux des demain ; en attendant gardez-moi le secret sur cette petite somme, il vous sera plus facile, de la sorte, de taire du même coup ce que vous voulez taire : un ami vous a fait un prêt, il ne veut pas être connu, et voilà tout.

Armand serra respectueusement la main du curé, et, l'âme secrètement reconfortée, il se rendit en toute hâte près de son père.

Une larme brilla dans les yeux de l'honorable négociant lorsqu'il vit la somme si attendue et si peu espérée. Il se souleva à moitié hors du lit et serra tendrement son fils dans ses bras.

— Ah ! s'écria-t-il, ton ami est mon ami ! pourquoi n'a-t-il pas voulu se nommer ? pourquoi m'enlever la joie de le connaître, et de lui faire entendre le cri de l'honneur sauvé ?

« Ne nous faisons pas illusion néanmoins, reprit-il, nous sommes ruinés. Sans crédit, sans avances, nous ne pouvons exploiter le lot de forêt. Je remplirai les formalités, il sera revendu. Mais on voulait me tuer pour l'avoir ; on l'aura, soit : mais je resterai debout, et j'aurai assez vécu pour te laisser, mon cher fils, un nom qui ne te fera point rougir : Que Dieu soit benin ! »

Seance tenante, reprenant cœur aux choses, il écrivit à Mlle Chevert. Il la remerciait du secours qu'elle avait bien voulu lui donner ; il manifestait l'espoir de rembourser dans quelques jours au moyen de certaines petites rentrées de fonds qui ne pouvaient manquer ; puis il annonçait le projet de quitter Chemelles : encore débiteur de cinquante mille francs envers M. Fouchard, obligé pour s'acquitter de faire abandon de tout, il irait ailleurs recommen-

cer ses travaux sur nouveaux frais. Le tout écrit, M. Dusseaux, ne voulant pas exposer son fils aux duretés de Mlle Chevert, sonna Baptiste et le chargea de porter la lettre. Puis, en mesure désormais de payer le montant des billets, lorsque l'huissier viendrait les présenter, il exigea qu'Armand prit quelques heures de sommeil. Le pauvre garçon obéit, mais ce n'était point le sommeil, c'était la solitude qu'il demandait, afin de se livrer, sans contrainte, à ses douloureuses émotions.

XXV.

Cependant, Baptiste eut beau frapper à la porte de Mlle Chevert, personne ne vint lui ouvrir, et pour bonne cause, la maison était vide. Il glissa la lettre sous la porte, ne pouvant mieux faire.

Que s'était-il donc passé chez Mlle Chevert ? le voici :

Après avoir applaudi, tout en résistant faiblement, à l'acte généreux de Victoire, Marie, un peu moins tourmentée au sujet de MM. Dusseaux, s'était retrouvée en face de son propre chagrin ; mais elle ne pleurerait plus. Il y a des natures douces par faiblesse ; elles s'effacent d'elles-mêmes, l'outrage les effleure à peine ; il en est d'autres en qui la douceur est un mouvement libre de l'âme, disons le mot une vertu ;

elles plient volontairement ; poussées à bout, elles se redressent ; une invincible énergie s'est tout-à-coup révélée en elles. Marie, touchée de gratitude dès le jour où elle fut recueillie par Mlle Chevert, avait ensuite accepté toutes les bizarreries, les caprices et parfois les maussaderies de sa vieille parente ; elle ne marchandait point son affection, ne boudait, ne murmurait jamais ; les petites choses restaient petites à ses yeux ; mais aussi, plus son cœur était élevé, moins il pouvait s'abaisser sous la honte d'une offense grave. Les qualités ont leurs conditions d'être.

« Ma tante ne m'aime pas, dit et répéta la jeune fille, ma tante ne m'aime pas, elle ne m'a jamais aimée ; ce que je n'ai pu obtenir, je ne l'obtiendrai point ; chassée aujourd'hui, demain je le serais encore. Oh ! il n'y a plus que l'intérêt qui puisse me retenir, il ne me retiendra pas ! »

Cette pensée l'occupait toute la nuit : il n'y eut dans son esprit ni hésitation, ni balancement. De grand matin elle se leva, fit un petit paquet, puis, vers six heures, elle alla frapper à la porte de Mlle Chevert ; c'était le moment où, chaque matin, suivant la saison, elle ouvrait les rideaux ou bien faisait le feu dans la chambre de sa tante. Voulant jusqu'au bout rem-

les papas, les maris froncent les sourcils; les mamans ont leurs nerfs; les facteurs vous offrent des almanachs; les concierges vous ouvrent avec empressement toute la nuit; votre petite femme vous accable de chattering et de prévenances; — à ces symptômes infailibles vous reconnaissez le jour de l'an qui s'approche.

La campagne des étrennes a commencé. Bonne campagne après tout, quoique chacun paie en maugréant la lettre de change tirée par l'intérêt sur la vanité, et endossée par les convenances; campagne bienfaisante, puisqu'elle active la circulation commerciale, et profite ainsi indirectement à ceux là même qu'elle obsède. Tel donneur d'étrennes, ruiné comme mari, s'enrichit comme commerçant.

J'entends un concert de malédictions s'élever à propos de cet impôt forcé des étrennes, dont l'usage, au lieu de passer de mode, va s'enracinant de plus en plus. Mais vous, qui protestez avec tant d'énergie contre cet impôt, avez-vous donc oublié que vous lui devez quelques-unes des plus vives émotions de votre enfance?

Laissez, laissez les esprits moroses se lamentent en pensant aux manèges hypocrites, aux séductions félines, au dépitement de caresses dont on vous enlace pendant cette période bénie qui s'étend du 15 décembre au 15 janvier. Pour moi, je jouis sans remords des bénéfices et des droits que va me créer ma générosité. Je me félicite de ne voir autour de moi que des visages souriants et gracieux. Ces sourires sont faux, dites-vous; ces caresses ne sont pas sincères. Qu'en savez-vous? En tout cas, je m'y abandonne comme si tout cela était de bel et bon aloi. Qui vous prouvera le contraire? N'y a-t-il pas un grain d'intérêt au fond de tous les sentiments humains?

Les plaies d'argent ne sont pas mortelles, et, si vous en prenez votre parti gaiement, je vous promets que vous trouverez, à offrir des étrennes, plus de plaisir que vous en aviez, enfants, à les recevoir.

Une seule chose me gêne ce bonheur; c'est que, pour bien des gens, les étrennes sont un droit, et ne sont plus une faveur. Il est admis que vous en devez à une foule de gens qui vous intéressent fort peu, et qui vous traiteraient d'homme mal élevé si vous manquez à cette obligation. Pour rester une chose agréable et délicate, le cadeau du jour de l'an, à mon sens, doit conserver le caractère de surprise et d'imprévu qu'il avait autrefois. Je n'aime pas le calcul de la femme qui songe pendant toute l'année à se faire donner quelque chose de spécial, et qui flânant avec vous le long des magasins, s'arrête et revient sans cesse, avec une préoccupation visible, devant l'objet qu'elle convoite.

Pardonnez moi cette digression trop longue. J'ai voulu m'inscrire en faux contre ces déclamations banales qui feraient croire que nous

sommes une société d'égoïstes et d'harpagons. Je suis d'autant plus désintéressé dans la question, que j'appartiens à la catégorie des gens qui donnent des étrennes, c'est-à-dire qui n'en reçoivent pas. Eh! mon Dieu! Donnez aux enfants, donnez aux femmes, donnez à tous ceux qui vous font la vie douce, ou à qui vous devez quelques moments de gaieté; donnez surtout aux pauvres, donnez à ces malheureux qui grelottent de froid et de faim dans les mansardes, tandis que la bûche de Noël pétillante et flambe joyeusement dans votre foyer.

Certes, elle était bien nécessaire cette année, la bûche de Noël. Et l'on n'a pas trop le tous ses tisons pour se défendre contre l'irruption soudaine du bonhomme Hiver, qui a débuté d'une façon hyperboléenne. Dans la nuit du 22 au 23, les frimats nous sont arrivés, apportés par le vent du nord, avec une âpreté et une violence inusitée. Voici trois nuits que le thermomètre descend à 10 degrés, et la Seine est presque entièrement gelée, et sur les lacs du bois de Boulogne, le grand bal des patins a commencé. Bientôt nous les allons voir aux flambeaux, décrire leurs fantastiques ellipses.

Samedi, la foule s'est portée aux églises, pour entendre la messe de minuit, qui a été célébrée partout avec un grand attirail de chants et de musique. La nuit de Noël, qui a une physionomie si touchante et si patriarcale dans nos campagnes, a ici un caractère tout mondain.

Les prédications du père Hyacinthe, à Notre-Dame, continuent à être très-suivies. On a remarqué parmi les personnes qui assistaient à sa dernière conférence, M. de Montalembert, le maréchal Canrobert, le fils et le gendre de M. Guizot. Il est probable que le père Hyacinthe prêchera le prochain carême dans la chapelle des Tuileries.

L'affaire Fontanellas, qui a tant ému l'opinion publique en Espagne, et dont je vous entretenais il y a huit jours, vient d'occuper la session des assises de Barcelone pendant quatorze jours. Le jugement n'est pas encore prononcé. D'après la correspondance que publie la *Presse*, l'affaire aurait peu changé de face à l'audience. M. Ricardo Ventosa a appelé l'attention sur ce fait curieux que les cheveux de l'accusé avaient changé de couleur depuis son entrée en prison; 27 témoins sont là pour l'affirmer; plusieurs fois on l'a surpris dans la prison en train de se teindre les cheveux.

Dans le cours du procès, l'accusé a plusieurs fois écrit son nom de diverses manières, signant tantôt Fontanellas et tantôt Fontanillas; souvent même on a remarqué des surcharges dans la signature. Les témoins qui ont prétendu reconnaître l'accusé se sont livrés à des exagérations inconcevables. Les uns ont dit qu'ils ne l'avaient pas revu depuis l'âge de dix ou onze ans, et que cependant ils le reconnaissaient.

L'accusé lui-même, dans toutes ses déclarations, a toujours commis des erreurs et des inexactitudes sur les qualités et le domicile des gens qu'il prétendait reconnaître: il a dit notamment que son professeur était marié; tandis que la vérité est qu'il est chanoine. M. Ventosa a terminé en demandant la confirmation de la sentence et la mise en accusation des faux témoins.

Tout cela me paraît bien confus et bien incroyable.

Le concours des volailles grasses, qui a fait triompher la semaine dernière les magnifiques poulaillers de Bresse, a été suivi d'un fin dîner de dégustateurs, dans lequel une vive discussion a eu lieu entre le comte Lebon, député de l'Ain, qui défendait l'honneur des volailles bressanes, et le marquis de Kergorlay, qui se portait fort pour les volailles de Normandie. Le résultat de cette grave discussion a été un cartel, mais le duel n'aura lieu qu'à la fourchette. On se réunira le mois prochain; les pièces du procès seront produites et dévorées par les juges, — seul moyen de rendre un arrêt équitable.

Pour les articles non signés: P. GONZ.

Nouvelles Diverses.

On fit dans le *Memorial diplomatique*:

« S. M. l'Impératrice n'assistait pas au cercle diplomatique du jour de l'an, la soirée du lendemain est réservée pour la réception des dames du corps diplomatique étranger. A cette occasion, les dames présentées à la cour des Tuileries sont également admises à offrir leurs hommages à Leurs Majestés. Toutes les dames assistent à la réception, portant des robes à queue.

Après le cercle diplomatique, qui se tient ce soir-là dans le salon de l'Impératrice, Leurs Majestés passent dans le salon du Trône, du haut duquel elles assistent au défilé des dames présentées à la cour, lesquelles sont accompagnées de leurs maris.

Chaque dame, en entrant dans la salle du Trône, laisse tomber sa traîne, décline son nom à un des chambellans, qui le répète tout bas à la grande-maitresse de l'Impératrice, afin qu'il soit prononcé au moment où la dame s'incline devant le couple impérial.

Cette cérémonie, qui dure plusieurs heures, n'est pas exempte de fatigue pour l'Impératrice, qui se tient toujours debout sur l'estrade du Trône. Or, les effets de la cure des eaux de Schwalbach, que Sa Majesté a entreprise à une époque avancée de la saison, ne se font sentir d'ordinaire que quelques mois après, et se manifestent par une certaine lassitude, qui oblige l'Impératrice à des ménagements. C'est pourquoi les médecins lui ont conseillé d'éviter, cette année, la fatigue de la réception du 2 janvier, qui, comme l'annonce

le *Moniteur*, n'aura pas lieu lundi soir, 2 janvier, aux Tuileries. »

— La *Gazette de France* dit que le cardinal Wiseman est, depuis quelque temps, atteint d'une grave indisposition, qui ne lui permet pas de remplir ses fonctions ecclésiastiques.

— Le consistoire annoncé par l'encyclique de Pie IX est décidément renvoyé au mois de mars prochain.

On cite toujours, comme devant recevoir le chapeau à cette occasion, Mgr Basili, nonce du saint-siège à Madrid; Mgr Berardi, sous-secrétaire d'Etat, et le révérendissime P. Louis de Trente, capucin, prédicateur apostolique.

— Le *Bulletin des Lois* (n° 1256) publie un décret qui place sous séquestre la Banque de Savoie.

— Le ministre des affaires étrangères a signé avec S. Exc. M. le comte de Goltz, ambassadeur de S. M. le roi de Prusse, une convention spéciale qui assure le bénéfice d'un tarif uniforme et réduit les correspondances télégraphiques échangées entre la France et la Prusse.

La taxe des dépêches télégraphiques échangées entre un bureau français et un bureau prussien situé à l'ouest du Weser et de la Werra est réduite à 3 francs et à 4 francs pour les dépêches échangées avec un bureau prussien situé à l'est du Weser et la Werra.

Chronique Locale.

Par décret du 26 décembre, l'Empereur a nommé chevalier de la Légion d'Honneur, comme s'étant distingué par des faits de guerre en Algérie, M. Allavène, chef d'escadrons au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Allavène compte encore à Saumur de nombreux amis, qui apprendront cette heureuse nouvelle avec un vif plaisir. M. Allavène a été appelé en Afrique dès le début des opérations militaires.

Par arrêté du 9 décembre 1864, M. le ministre de l'instruction publique.

Vu la délibération prise par le Conseil départemental de Maine-et-Loire, sur la proposition de M. le préfet, et vu l'avis de M. le recteur, a arrêté la liste des récompenses honorifiques à décerner aux instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asiles du département, pour l'année scolaire 1863-1864.

En tête de cette liste, nous trouvons le nom de M. Choyer, Henri, instituteur à Saumur, qui a mérité la médaille d'argent.

Mention honorable. — M. Baumier (René), instituteur primaire à Montreuil Bellay.

Mention honorable. — M^{me} Chollet (Jeanne),

plir son offre, Marie s'approcha de la fenêtre, dès qu'elle eut reçu la permission d'entrer; mais Mlle Chevert se réveillait sur la même humeur qu'elle s'était couchée la veille.

— Vous ne vous souvenez donc pas, cria-t-elle d'une voix aigre, de ce que je vous ai dit hier? Vous avez les yeux secs et l'allure bien dégagée. — Il est six heures moins un quart: que venez-vous faire si matin?

— Je venais vous dire adieu! ma tante.

— Adieu? ma mie, plaisantez-vous par-dessus le marché?

— Non, ma tante, je ne plaisante pas. Je vous dis adieu! — Je n'ai que mes prières pour reconnaître tout ce que vous avez fait pour moi, mais elles seront bien ferventes, elles ne cesseront qu'avec ma vie: oh! si Dieu les exauce, vous serez heureuse!

En disant cela, Marie se cacha la tête dans son mouchoir, chercha la porte à tâtons, et sortit avant que Mlle Chevert, muette de stupefaction, eût retrouvé l'usage de sa langue pour demander le mot d'une pareille énigme. Elle était à mille lieues de supposer que cette jeune fille, qu'elle considérait toujours comme un enfant, comme une pâte molle qu'on pouvait indéfiniment pétrir et façonner au

gré de caprices changeants, pût avoir une seule minute la velléité de quitter le toit qui l'abritait depuis cinq ans. Chassée cent fois, Victoire n'avait jamais fait un pas pour obéir: était-il naturel de supposer qu'une jeune fille, douce et timide, prendrait la balle au bond et ne se ferait pas repeter une injonction qui, de maîtresse à cuisinière, avait été, jusqu'ici, de nulle conséquence? « Non, non, pensa Mlle Chevert, ce n'est pas supposable; non, la petite veut seulement me jouer pièce: nous allons voir qui rira la dernière. » Sur cette réflexion, elle se leva, préparant dans son esprit des foudres oratoires afin de pulvériser sa pupille rebelle.

Mais la dame se trompait étrangement. Au sortir de la chambre de sa tante, Marie s'appuya instant sur la rampe de l'escalier en étouffant ses sanglots. Au bout de quelques minutes, elle parvint à se contenir, essuya ses yeux et descendit à la cuisine.

— Adieu! ma pauvre Victoire, dit-elle en embrassant la servante, que sa bonne âme rendait digne d'un semblable témoignage d'affection.

— Adieu! s'écria Victoire à son tour, adieu?... et où allez-vous, mamzelle?

— Chez les bonnes sœurs, ma pauvre Victoire.

— Ça, ben, est-ce que vous voulez retourner en

pension?

— Mon Dieu, oui, à peu près.

— Ben mais, ben mais, vous êtes folle, mamzelle Marie, excusez-moi.

— Non, Victoire, je ne suis pas folle; je m'en vais, ma tante m'a renvoyée.

— Quiens! elle vous a renvoyée! elle renvoie, elle, comme une autre dit bon-soir! c'est des rats qui lui passent par la tête; faut pas y faire pu d'attention qu'à une charrette qui crie quand les roues sont mal graissées.

— Je m'en vais, Victoire, reprit Marie d'un ton calme et sérieux. — Si vous aviez la bonté de porter mon petit paquet?

— Ben, voyons, c'est-i pour de bon?

— Je m'en vais! je m'en vais!

— Mamzelle Marie! s'écria Victoire en changeant de ton, all'-vous vraiment nous quitter? Ah! Jésus de Dieu! la maison sans vous, ce sera comme un pot qui n'a pu de fond, toute notre pauvre joie va couler dans les cendres! Non, non, restez, ma chère petite mignonne demoiselle, je vous promets de monter une garde à votre tante qu'elle vous laissera tranquille demeurer jusqu'à la fin de ses jours.

— Non, Victoire, ma tante est la maîtresse chez elle.

— Ah! ben, si c'est comme ça, je m'en irai aussi.

— Oh! ne le faites pas, restez près de ma tante, soignez-la bien; elle est âgée, elle a besoin de vous.

— Quiens! je l'ai ben soignée jusqu'à c't'heure; mais si la malice redouble chez elle avec l'âge, ma fine, je ne suis point mariée avec elle — Je lui donnerai huit jours, quinze jours, un mois pour en trouver une autre: après je m'en irai. Si elle brûle le bois vert, malheur des malheurs au bois sec! — Allons, mamzelle Marie, c'est-i ben décidé? vous en all'-vous?

— Oui, Victoire, je ne puis faire autrement; mais vous, restez.

— Eh ben, non; si vous êtes entêtée, moi aussi.

Victoire ôta son tablier, mit une coiffe blanche, prit le paquet de Marie et la suivit dans la rue, toujours disant, toujours blâmant, toujours vituperant.

Le petit couvent où Marie Soyer avait passé les deux premières années de son séjour à Chemelle était situé à deux cents pas hors du village. Là, comme partout où on la connaissait, Marie était aimée: on la reçut à bras ouverts. Mais lorsque la supérieure sut de quoi il s'agissait, son visage prit une expression de tristesse et d'embarras; elle fit

seur de Saint-Charles, institutrice primaire à Vihiers.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de mettre à la disposition du bureau de Bienfaisance de cette ville une somme de 200 francs destinée au soulagement des pauvres.

Nous apprenons avec plaisir que M. de Joannis vient de recevoir, par l'entremise de Mgr l'évêque d'Angers, un Bref de notre Saint-Père le Pape, pour le féliciter et le remercier de son beau travail sur la tapisserie de l'apocalypse de la cathédrale d'Angers, dont il lui a offert un exemplaire.

Traduction du bref de notre Saint-Père Pie IX à Mgr l'évêque d'Angers.

« Vénérable Frère,

» Salut et bénédiction apostolique.

» Ce que vous nous dites de la foi, de la charité et du pieux travail du noble homme de Joannis nous le rendent grandement recommandable. C'est pourquoi nous avons reçu avec beaucoup d'amour le témoignage de sa soumission et de sa filiale affection, et nous avons été ravi des dessins faits sur les tapisseries de la cathédrale d'Angers qui y étaient joints. Car, en même temps qu'ils témoignent de nouveau ses sentiments de respect envers nous, ils montrent le zèle religieux avec lequel il s'occupe de l'archéologie sacrée, prend soin de faire connaître ces pieux monuments et les soumet aux yeux et à l'étude de tous. Témoignez-lui donc les sentiments de gratitude de Notre âme et Notre volonté toute bienveillante avec laquelle nous souhaitons tout le bien possible à lui et à sa famille; et à vous, vénérable Frère, et à tout votre diocèse, nous donnons avec amour Notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10^e jour de décembre 1864, de Notre pontificat l'année six-neuvième.

La ville de Nantes a été bien douloureusement impressionnée dans la journée de dimanche par la nouvelle de la mort subite de quatre marins. Voici le récit succinct de ce déplorable événement :

Samedi soir, le second, deux matelots et un mousse d'un des navires mouillés dans notre port, se trouvaient réunis dans la commune cabine, au milieu de laquelle ils avaient placé une chaudière remplie de charbon. Ils se proposaient de passer la soirée chaudement; aussi avaient-ils mis le feu à la chaudière, où se développa en quelques instants la plus active combustion. La chaleur et l'épaisse fumée dont la petite pièce occupée par nos marins fut rapidement saturée, exerça sans doute une funeste influence sur ces malheureux qui, dès sept heures, se couchèrent sans avoir eu la précaution d'éteindre le foyer, dont les tourdes émanations ne tardèrent pas à les plon-

ger dans un sommeil avant-coureur de la mort. Le contenu de la chaudière s'épuisa sous l'action du feu, et on frémit à l'idée des souffrances atroces qu'ont dû supporter avant de mourir les quatre malheureuses victimes.

A l'annonce de cette affreuse catastrophe, M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction et M. le commissaire central se sont empressés de se rendre sur les lieux; mais, de même que les médecins, ils n'ont pu que procéder à la constatation officielle de la mort des quatre marins.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On dément, de Vienne, la nouvelle donnée par plusieurs correspondances étrangères, que le duc d'Angensteinbourg ait fait des conventions militaires ou maritimes, et qu'il ait jamais pris avec la Prusse des engagements qui auraient été approuvés par l'Autriche.

Quant à ceux, dit un journal étranger ordinairement bien renseigné sur ce qui se passe à Vienne, qui supposent que le duc d'Angensteinbourg a déjà traité sous main avec la Prusse, son plénipotentiaire officieux, M. de Wydenbruck, est à même de prouver, par des témoignages écrits datés de Kiel, que le prétendant n'est jamais entré à ce sujet en négociation avec la Prusse.

On ne sait pas encore, écrit-on de Madrid, si la question de Saint-Domingue sera présentée en premier lieu au Sénat ou à la Chambre des députés. Dans tous les cas, les premières séances devaient être consacrées à la discussion de l'adresse; il n'est pas probable que la question, pourtant si urgente de Saint-Domingue, puisse être discutée avant les derniers jours du mois de janvier.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 24 décembre.

Revue politique de la semaine. — On demande des Parisiens. — Courrier de Paris. — La rentrée des troupes prussiennes de la campagne du Sleswig-Holstein. — Fête d'inauguration des chemins de fer vicinaux de Strasbourg à Barr, Molsheim et Wasselonne. — Chronique musicale. — Les sangliers. — La grande cave, à Berne. — Archéologie comparée (2^e article). — Hydro-Extracteurs de MM. Buffaud frères, constructeurs. — La Révolution française, par M. Jules Janin. — Gazette du palais. — La Chine.

Gravures: M. Morquard, sénateur, chef du cabinet de l'Empereur. — Rentrée de l'armée du Sleswig-Holstein à Berlin. — Fête d'inau-

guration des chemins de fer vicinaux de Strasbourg à Barr, Molsheim et Wasselonne (5 gravures). — Les sangliers. — La grande cave, à Berne. — Archéologie comparée. — Hydro-Extracteurs de MM. Buffaud frères, constructeurs, cours d'Herbouville, à Lyon. — La Révolution française, par Jules Janin (2 gravures). — La Chine (2 gravures). — Rébus.

M^{me} BAUDIN (M^{lle} ALLAIS),

DENTISTE A SAUMUR,

Place de l'Hôtel-de-Ville, 10.

Fait toutes les opérations de la bouche ainsi que le mécanisme et la pose de mâchoires, dentiers, dents artificielles. (524)

CARTES DE VISITES.

Prière de s'adresser le plus tôt possible à l'imprimerie PAUL GODET, pour ne pas éprouver de retard.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 décembre 1864.

NAISSANCES. — 1^{er}, Joséphine-Lucie-Henriette Pierrat, rue de la Fidélité; — 5, Georges-Marie-Alfred Jagot, rue de la Visitation; — Victorine-Hermance Baudouin, rue du Puits Neuf; — 6, Louis-Hippolyte Enault, place de la Bilange; — 14, Etienne-Georges Haumasson, rue de Fenet; — Suzanne Claudie de Vésian, rue du Temple; — 15, Léon-Louis Voisine, rue de la Tonnelle.

MARIAGES. — 7, Pierre-Jacques Cailhabel, propriétaire, de Saumur, et Anne-Eulalie Giequeau, sans profession, de Château-Chinon; — 15, Géraud Souquières, marchand colporteur, et Elisabeth Mureau, aubergiste, rue de la Petite-Bilange, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Louise-Emma Ganais, couturière, 22 ans, épouse Pierre-Louis Gauvel, rue de la Visitation; — 3, Anne Chaillou, filense, née à Bourgueil, département d'Indre-et-Loire, 66 ans, à la Providence; — Sophie-Marguerite Masse, propriétaire, née à Saumur, 79 ans, V^e Jean Champeaux, rue de Bordeaux; — Charles-Henry Boux, journalier, 52 ans, célibataire, rue de la Visitation; — 5, Perrine Aubœuf, sans profession, 52 ans, épouse de Joseph Vallet, rue de la Visitation; — 6, Claudine-Jeanne Villiers, sans profession, 47 ans, épouse Joseph-Adolphe Camin, rue Montée du Fort; — 8, Anne Fougère, couturière, 28 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 9, Renée Androuin, propriétaire, 68 ans, V^e Clément Thourault, rue de Bordeaux; — 10, Rose Hardouin, sans profession, 69 ans, V^e Isidore Decamion, rue de la Basse-Ile; — 11, Jeanne Benaiton, lingère, 45 ans, célibataire, rue St-Nicolas; — Eugénie-Louise-Marguerite Beaurepaire, 7 ans, rue Cendrière;

12, Jean-Henri-Ernest Forge, 11 mois, quai de Limoges; — Marie-Anne Bouchard, journalière, 72 ans, V^e Jean Maire, rue de Fenet; — Louise Plassais, journalière, 68 ans, V^e Louis Beauron, rue Croix-Verte; — 13, Robert Raymond Letourneau, 5 ans, rue St-Nicolas; — 14, Joséphine-Uranie Drestre, sans profession, 48 ans, épouse Jean-Baptiste Combier, rue St-Nicolas; — Caroline Guéri-teau, chapeletière, célibataire, 21 ans, à l'Hôpital; — Maroleau, mort-né, rue St-Lazare; — 15, Marie-Marguerite Gilloire, chapeletière, 63 ans, épouse Jean-Baptiste Dubreuil, à l'Hôpital.

Décès arrivé hors Saumur.

10, Marie Bongreau, lingère, 60 ans, épouse René Guillon, décédée à St-Gemmes-sur-Loire.

BULLETIN FINANCIER.

Il ne s'est rien produit de nouveau sur le marché cette semaine, bien que l'encaisse de la Banque ait continué à se reconstituer et que l'es-compte ait été abaissé au taux de 4 1/2 0/0.

Il s'est traité des affaires considérables sur la rente 3 0/0, et dans la stagnation continuelle des prix, c'est elle qui a conservé le plus de fermeté. Les capitalistes qui étaient excusables de trouver la rente chère, alors que l'es-compte était à 7 ou 8 0/0, n'ont plus les mêmes motifs aujourd'hui pour la délaisser, et ils estiment que le 3 0/0 à 63 fr., avec l'argent à 4 1/2, et la paix assurée, est le meilleur de tous les placements. Aussi le comptant fonctionne-t-il activement à l'égard du 5 0/0 et du 4 0/0.

Les actions des Sociétés de crédit sont en général bien tenues. La Banque de France a cependant fléchi de 60 fr. par suite de la diminution de son portefeuille et de l'abaissement du taux d'es-compte. Mais le Comptoir d'es-compte est très-recherché à 930. La Société générale est formée à 372 50, le Crédit industriel à 725, et le Crédit colonial à 610.

La semaine a été très-favorable aux actions des chemins de fer français. Elles ont été très-recherchées au comptant, et toutes ferment avec une hausse plus ou moins sensible.

La Compagnie du Séville vient d'annoncer qu'elle payera aux actionnaires le coupon statutaire de 15 fr. pour le dernier semestre.

Les incertitudes que la malveillance se plaisait à répandre sur ce sujet n'existant plus, il n'est pas douteux que les actions et les obligations de cette Compagnie ne reprennent faveur.

Aux cours actuels les actions cotées 295 fr. rapportent plus de 19 0/0, et les obligations cotées 206-25, 7,50 0/0. Ces dernières surtout ayant leur revenu plus qu'assuré par le produit net du chemin ne peuvent manquer d'atteindre leurs anciens cours de 255 à 260 francs.

L'abondance des capitaux disponibles amène de nombreux clients à la Banque de capitalisation, qui reçoit et intéresse à ses opérations les plus modestes tributs de l'épargne. — J. Paradi.

P. GODET, propriétaire-gérant.

des remontrances. Marie répondit avec douceur et fermeté; son parti était irrévocablement arrêté.

— Ma chère enfant, dit la supérieure, vous ne pouvez pas douter du plaisir que j'aurais à vous recevoir; cependant je ne le puis faire avant d'avoir consulté. Attendez-moi une demi-heure au parloir.

Marie attendit, mais elle ne resta pas sans occupation; Victoire ne voulait pas s'en retourner seule, elle espérait toujours que sa jeune maîtresse allait, suivant son expression, « se défâcher; » la brave fille ne comprenait pas qu'on pût se formaliser pour un mot; mot qui lui entra, à elle, par une oreille et sortait par l'autre. Mais ce mot avait percé le cœur sensible de Marie; toute l'éloquence du monde ne lui eût pas persuadé qu'il était sans portée, puisqu'elle sentait en elle une profonde blessure. A la fin, voyant que ses efforts étaient inutiles, Victoire quitta la partie, désolée, et furieuse contre Mlle Chevert.

Une demi-heure après, la supérieure revint, accompagnée du curé de Chemelles. Celui-ci interrogea Marie avec bonté, et apprit par elle à l'avance une partie de ce que devait lui redire Armand deux ou trois heures plus tard. Homme d'expérience, habitué à sonder les cœurs, le curé n'insista pas long-

temps près de Marie pour lui faire changer de détermination; elle voulait sérieusement, ses paroles ne trahissaient ni colère ni dépit, elle était bien résolue; libre d'ailleurs, n'ayant jamais été adoptée légalement par Mlle Chevert, hors de tutelle, ses vingt-et-un ans étaient accomplis, personne n'avait le droit de la contraindre. Enfin, toute difficulté écartée, elle fut reçue définitivement. On lui donna une chambre où elle alla se réfugier.

XXVI.

Pendant que ces petits événements s'accomplissaient au couvent, Mlle Chevert s'agitait fort en sa maison. Sa toilette achevée, opération délicate et minutieuse qui demandait une heure au moins, la vicille demoiselle sonna Victoire, puis s'installa dans son fauteuil. Là, les pieds appuyés sur un tabouret, la taille relevée par un coussin placé sous elle et qui lui permettait de gesticuler sans être gênée par les bras du fauteuil, elle attendit majestueusement. Victoire devait aller intimer à Marie l'ordre de comparaître. Mais Victoire ne venait pas.

Mlle Chevert fut obligée de descendre de son siège et de sonner une seconde fois.

Personne ne vint.

Mlle Chevert sonna plus fort.

Rien.

Mlle Chevert, de plus en plus irritée, sonna, sonna, et si bien que le cordon de sonnette se rompit, et, en tombant sur le marbre de la cheminée, provoqua la chute d'un petit médaillon en porcelaine de Saxe qui sourrait à une bergère de même pâte, placée de l'autre côté de la pendule. Mlle Chevert aimait beaucoup ces deux petites bonnes gens qui, « amais, depuis trente ou quarante ans, ne s'étaient dit une parole inconvenante. Néanmoins, sans perdre le temps de ramasser les morceaux épars de la porcelaine, elle sortit, appela Victoire du haut du palier; puis, n'entendant rien, descendit à la cuisine. Le tablier et la coiffe de Victoire posés sur une chaise indiquaient qu'elle était sortie.

Mlle Chevert pesta contre sa cuisinière sortie à une pareille heure! sortie sans permission! sortie précisément lorsqu'on avait besoin d'elle! « Je la chasserai! » dit Mlle Chevert en remontant l'escalier.

Arrivée en haut, elle s'arrêta: qu'allait elle faire? appeler elle même Marie? c'était compromettre sa dignité, c'était perdre tout l'effet d'une pose magistrale: les juges vont-ils chercher les accusés? — Non. — Mlle Chevert retourna dans sa chambre, et

remonta sur sa chaise curule. Victoire allait rentrer indubitablement.

Un quart d'heure, une demi-heure, une heure se passèrent, Victoire ne rentrait pas.

N'y pouvant plus tenir, Mlle Chevert alla enfin droit à la chambre de Marie. Que de griefs contre la jeune fille! Marie avait osé aimer sans autorisation! Marie s'était jouée de la sensibilité de sa tante en lui disant adieu! par dérision! Marie était la cause indirecte du malheur survenu au petit Saxe qui rappelait à Mlle Chevert des impressions charmantes! Marie devait payer bien cher tant de crimes les uns sur les autres... Malheureusement sa chambre était vide!

Mlle Chevert s'avança jusqu'au lit et écarta les rideaux: point de Marie. L'armoire entrouverte permettait de voir qu'on avait retiré une partie du linge; des robes manquaient dans le cabinet de toilette, des épingles et une serviette laissées sur la table donnaient lieu de penser qu'on avait fait un paquet. Mlle Chevert recueillait un à un ces indices, la colère faisait place en son âme à une sorte de terreur: « Est-ce qu'elle serait partie réellement? » se demanda la vieille dame qui, malgré tout, adorait Marie.

Marie DE LIVOIGNÉ.

(La suite au prochain numéro).

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères et en détail,

D'UN

BEAU VIGNOBLE A CHAMPIGNY,

Commune de Souzay.

Le dimanche 8 janvier 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. LAUMONIER, notaire, à l'ancienne propriété de M. Chapuis, située à Champigny, à l'adjudication par lots de cette propriété qui comprend :

Environ 9 hectares 86 ares de bonnes vignes et terres d'une exploitation facile.

Le grand clos, renfermé de murs, et longeant la route, est divisé en vingt-six lots de 22 ares chacun.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, soit à MM. MAURICEAU, huissier à Turquant, et PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, soit à M. LAUMONIER, notaire. (562)

Etude de M. BOUHIER, notaire à Chantonay.

A VENDRE

En l'étude et par le ministère de M. BOUHIER, notaire à Chantonay,

3 350

PIEDS D'ARBRES

ESSENCE CHÊNE

A prendre dans la FUTAIE DU MAIL

Située près le château de la Pelissonnière, commune du Boupère, canton de Pouzauges.

Ces arbres sont divisés en neuf lots de la manière suivante :

Nombre d'arbres.

Table with 2 columns: Lot number and Number of trees. Includes rows for Premier lot (546), Deuxième lot (74), Troisième lot (84), Quatrième lot (189), Cinquième lot (475), Sixième lot (1,368), Septième lot (814), Huitième lot (466), Neuvième lot (140).

TOTAL ÉGAL..... 5,350

La vente aura lieu de gré à gré, et chaque acquéreur sera libre de traiter pour la totalité ou pour tel nombre de lots qui lui conviendra.

A proximité de plusieurs grandes routes, les bois à vendre sont d'une exploitation extrêmement facile.

S'adresser, pour traiter, audit M. BOUHIER; pour voir les bois et pour obtenir tous renseignements, au sieur ROUSSEAU, garde particulier au château de la Pelissonnière.

Etudes de M. TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Ensemble ou en détail,

UNE FERME

Située aux Longues-Raies, commune de St-Lambert-des-Lévéés,

Composée de logements d'habitation et de terres, contenant 4 hectares 51 ares 5 centiares.

Grandes facilités de paiements. Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Auxdits M. TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, et à M. CHASLES, greffier de justice de paix, rue des Payens, à Saumur. (559)

Etude de M. DABURON, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LE CHATEAU DE BIZAY

ET SES DÉPENDANCES,

Jardin anglais, Bosquets, Verger, etc., etc.,

D'une superficie de 3 hectares 88 ares 22 centiares, situés commune d'Épieds, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), à 10 kilomètres de la gare de cette ville, sur une route départementale, et près de la forêt de Fontevrauld, dans un pays giboyeux et bien habité.

A ce château sont attachés des servitudes, des terrains, un vaste quinconce et des terres labourables, d'une contenance totale de 22 hectares environ, qu'on pourrait, soit en détacher, soit y réunir en totalité ou en partie, au gré de l'acquéreur.

Ce château, vaste, confortable et dans une situation salubre, pourrait convenir, soit à une famille nombreuse, soit à un pensionnat ou à un établissement religieux.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, soit à M. CULLIER, maire de Château-du-Loir (Sarthe), soit à M. DABURON, notaire à Brézé, dépositaire du plan du lotissement, soit à M. BOUTET, propriétaire et marchand de bois, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg (près Saumur), et pour visiter le château, au sieur LÉVEILLÉ, garde.

M. CULLIER se trouvera au château de Bizay, les 21 et 22 janvier 1865 et jours suivants, s'il y a lieu. (558)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Bien enracinés,

D'espèce sûre bonne.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (527)

A VENDRE

TROIS CHIENS courants et UNE CHIENNE, parfaitement dressés pour la chasse du lièvre, du chevreuil et du renard : âge, de 3 à 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

EN DÉPIT DES MÉCHANTS.

Deux chambres garnies à louer, Militaires ou civils seront acceptés.

S'adresser rue d'Orléans, à M. ROBIN, perruquier, marchand de parfumerie en gros et en détail.

Dépôt de vinaigre de toilette.

Vente de pommades au prix de facture. (518)

A LOUER

DE SUITE

ou pour la St Jean prochaine,

APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans.

S'adresser à M^{me} veuve RENAULT, chez M. COUTARD, négociant. (555)

BIDIER - CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes : asperges, champignons, sardines, etc. (536)

IL A ÉTÉ PERDU, le 22 décembre, quai de Limoges ou rue de la Comédie, UNE PALATINE.

La remettre à PATRY, tambour de ville. Il y aura récompense. (560)

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

PLUME HUMBOLDT

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur : GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER BRIÈRE.

GROS ET DÉTAIL.

LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le Dr BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

Prix : 1 Franc.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LA GAZETTE DES ABONNÉS

JOURNAL POUR RIEN.

Les Abonnés des départements qui chargent M. H. de Villemessant de renouveler leurs abonnements aux grands journaux de Paris reçoivent gratuitement la GAZETTE DES ABONNÉS pendant toute la durée de leur abonnement, et en plus des primes offertes par les journaux à leurs Souscripteurs.

Une somme de 15 francs, destinée à prendre des abonnements à un ou plusieurs petits journaux réunis, ou à des achats de livres ou de musique, donne également droit à recevoir pour rien, pendant trois mois, la GAZETTE DES ABONNÉS. — Une somme de 30 francs donne droit à six mois, et enfin une somme de 60 francs et au-dessus donne droit à recevoir POUR RIEN, pendant une année, la GAZETTE DES ABONNÉS, qui paraît deux fois par mois, avec texte, illustrations, gravures de modes coloriées, patrons, etc.

Les mandats doivent être adressés à M. H. de VILLEMESSANT, 14, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 29 DÉCEMBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 30 DÉCEMBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse). Lists various securities and their prices.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table with columns: Obligation name, 29 Dec price, 30 Dec price. Lists various bonds and their market values.

Saumur, P. GODET, imprimeur.